



CCCPS / 2023 / DE075
7.5.2. Subventions accordées

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Attribution de subvention pour Les Balcons de la Drôme

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Comme chaque année depuis 2015 et la mise en place des critères d'attribution des subventions, l'enveloppe globale de la CCCPS s'organise de la façon suivante :

- 12 000 € à destination des manifestations pérennes,
- 1 500 € à destination de nouvelles manifestations sportives.

Evènements	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021 (COVID)	Subvention 2022	Subvention demandée pour 2023	Montant proposé pour 2023
Les Balcons de la Drôme	850,00 €	850,00 €	850,00 €	850,00 €	850,00 €	850,00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Calendrier de la manifestation en 2023 :

DATE 2023	MANIFESTATION
11 juin 2023	Balcons de la Drôme

II. Objet de la délibération

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions selon le tableau suivant :

Evènements	Subventions 2023
Les Balcons de la Drôme	850.00 €

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et prospectives du 07 mars 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 7) d'approuver la subvention pour Les Balcons de la Drôme à hauteur de 850 €,
- 8) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Affichée le 30 MARS 2023

